



Les Bibliothèques Sonores de France

DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

DOSSIER D'INSCRIPTION - ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR 402-1

À renvoyer à la BIBLIOTHÈQUE SONORE de BRIVE et de la CORRÈZE

Par courrier, adresse postale : BP 70075 19102 BRIVE CEDEX

Ou par courriel, adresse e-mail : 19B@advbs.fr

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Rubriques	Bénéficiaire	Représentant (Parent, Tuteur, Aidant)
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM		
Prénom		
Lien avec le bénéficiaire		
Né(e) le		
Adresse		
Code Postal / Ville		
N° Téléphone Portable		
N° Téléphone Autre		
Adresse Courriel		

ATTENTION IL EST NÉCESSAIRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT VOS DONNÉES POUR QUE NOUS PUissions LES TRAITER.

2 – EMPÊCHEMENT DE LIRE

Motif demande d'adhésion : VISUEL COGNITIF AUTRE

Pour valider votre inscription, Il est obligatoire d'indiquer le justificatif en votre possession, sans nous l'adresser. Nous vous le réclamerons en cas de contrôle. (Cf liste des justificatifs en annexe)



3 – SUPPORT(S) SOUHAITE(s)

Téléchargement CD Clé USB / Carte SD Autre (Ex VOXIWEB)

Le téléchargement ou autre (ex VOXIWEB) est à privilégier pour les jeunes

POUR LES SCOLAIRES

Établissement scolaire (Nom / Ville)			
Autres informations	Classe :	Année scolaire :	ULIS : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

4– PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour assurer son service, votre Bibliothèque Sonore doit conserver vos données personnelles ainsi que l'historique de vos lectures aussi longtemps que dure votre inscription. Aucune donnée n'est transmise à des tiers.

5– ATTESTATION

- Je certifie remplir une des conditions requises permettant l'inscription à la Bibliothèque Sonore, m'engage à mettre à disposition les documents nécessaires sur toute demande de la Bibliothèque Sonore et reconnais avoir pris connaissance des **Conditions Générales d'Utilisation**. Je m'engage à les respecter sous peine de m'exposer à des sanctions civiles et pénales. Cf <https://lesbibliothequessonores.org/se-reseigner-s-inscrire>
- J'autorise l'usage légal de mes données personnelles et la conservation de l'historique de mes lectures.
- Je certifie exactes les informations contenues dans le présent dossier.

En qualité de bénéficiaire (nécessaire à partir de 15 ans, majorité numérique)

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fait, à

Le.....

Signature

En qualité de représentant :

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fait, à

Le.....

Signature



LISTE DES JUSTIFICATIFS (à titre indicatif, à ne pas nous envoyer)

A conserver par le bénéficiaire

Merci de renseigner sur votre dossier d'inscription (§ 2 – Empêchement de lire)

la mention indiquée **en gras** dans la liste ci-dessous

Ce document pourra vous être demandé par votre bibliothèque sonore, en cas de contrôle

Certificat Médical émanant d'un médecin généraliste ou d'un médecin spécialisé mentionnant que le bénéficiaire ne peut avoir un accès normal à la lecture.

Attestation d'un professionnel de santé spécialisé (exemples : orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute...etc.)

CMI : «Carte Mobilité Inclusion » délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

CDAPH : Notification de la « Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ».

Justificatif de l'adhésion à la **Fédération des Aveugles** et Amblyopes ou à **toute autre association** attestant de l'empêchement de lire.

IME - IEM - IES : Attestation de scolarisation au sein d'un établissement médico- social spécialisé ou d'un établissement pour polyhandicapés

ULIS : Attestation de scolarisation en « Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire »

PPS : « Projet Personnalisé de scolarisation »

PAP : « Plan d'Accompagnement Personnalisé »

PAI : « Plan d'Accueil Individualisé »

Mission handicap de l'Université et autres dispositifs de suivi des élèves en situation de handicap au sein de classes préparatoires, des centres de formation des apprentis ou des établissements d'enseignement supérieur (école d'art, école de commerce...)

GEVASCO : « Guide d'évaluation scolaire » (uniquement dans le cadre d'une attente d'un accord de la MDPH).



Les Bibliothèques Sonores de France

DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION – (402-04)

A conserver par le bénéficiaire

1 - L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées

Le code de la propriété intellectuelle prévoit à ses articles L. 122-5, L. 122-5-1, L. 122-5-2 une exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap, permettant à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, des versions adaptées d'œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation préalable auprès des titulaires des droits ni contrepartie financière.

2 - Conditions d'utilisation des documents adaptés

- Il est interdit de dupliquer les documents adaptés, de quelque manière que ce soit, de les prêter ou de les céder à une tierce personne. Leur consultation est strictement réservée aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap et inscrite à notre association.
- Les documents adaptés ne doivent faire l'objet d'aucune diffusion publique ni exploitation commerciale.
- Les bénéficiaires du service ainsi que les intermédiaires en charge de la transmission des documents adaptés aux usagers (référent, coordonnateur, animateur...) doivent respecter ce cadre légal.
- Le téléchargement par un tiers est autorisé sous réserve, pour les mineurs, de l'obtention de l'accord du représentant légal.

3- Votre Bibliothèque Sonore s'engage

- 1 - A mettre gratuitement à votre disposition des enregistrements sonores
- 2 - A protéger vos données personnelles
- 3 - Sous réserve d'un délai raisonnable, la Bibliothèque Sonore réalise des enregistrements sur demande, notamment la littérature scolaire étudiée en classe.

4- Vous vous engagez

- 1 – A utiliser, les services consentis par la Bibliothèque Sonore exclusivement pour un usage personnel.
- 2 – A retourner tout support, dans un délai raisonnable et avant trois mois.
- 3 – A respecter les conditions d'utilisation des documents adaptés énoncées ci-dessus.